

LOI N° 2002-04 DU 29 AVRIL 2002

Portant autorisation de ratification de l'accord de prêt signé le 29 novembre 2001 à Khartoum (SOUDAN) entre la République du Bénin et la Banque Arabe pour le Développement Economique en Afrique (BADEA) dans le cadre du Projet d'Extension du Centre de Traitement des Eaux usées de Cotonou.

L'Assemblée Nationale a délibéré et adopté,

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Article 1^{er} : Est autorisée la ratification, par le Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement, de l'Accord de prêt d'un montant d'environ un milliard cinq cent quatre vingt cinq millions (1.585.000.000) de francs CFA signé le 29 novembre 2001 entre la République du Bénin et la Banque Arabe pour le Développement Economique en Afrique (BADEA) dans le cadre du projet d'Extension du Centre de traitement des eaux usées de Cotonou.

Article 2 : La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

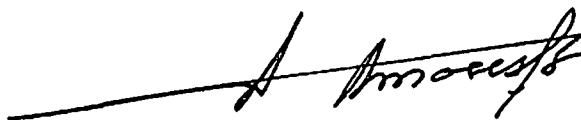
Fait à Cotonou, le 29 avril 2002,

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Mathieu KEREKOU.-

Le Ministre d'Etat Chargé de la Coordination
de l'Action Gouvernementale, de la Prospective
et du Développement,



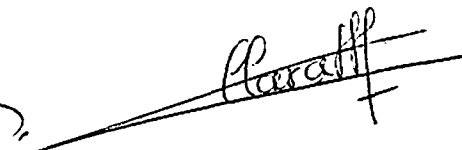
Bruno AMOUSSOU.-

Le Ministre des Finances
et de l'Economie,

Le Ministre de la Famille, de la
Protection Sociale et de la
Solidarité,



Grégoire LAOUROU.-



Claire HOUNGAN - AYEMONNA

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MCCAG-PD 4 MFE
4 MFPSS 4 AUTRES MINISTERES 18 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCPC-DGID 5
BN-DAN-DLC 3 GCONB-DCCT-INSAEE 3 BCP-CSM-IGAA 3 UNB-ENA-
FASJEP 3 1 JO 1.